Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels

COMMISSION POLITIQUE SPÉCIALE, 471e



Page

Mardi 30 novembre 1965, à 15 h 35

NEW YORK

SOMMAIRE

Point 36 de l'ordre du jour: Politique d'apartheid du Gouvernement de la

République sud-africaine (<u>suite</u>):

<u>a</u>) Rapports du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouver-

nement de la République sud-africaine; b) Rapports du Secrétaire général

Président: M. Carlet R. AUGUSTE (Haiti).

POINT 36 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine (suite):

- a) Rapports du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine (A/5692, A/5707, A/5825 et Add.1, A/5932, A/5957);
- b) Rapports du Secrétaire général (A/5850 et Add.1, A/6025 et Add.1)
- 1. M. HOVEYDA (Iran), rappelant la déclaration faite par le représentant de la Tunisie à la séance précédente, dit qu'il regrette lui aussi l'absence d'un représentant de la République sud-africaine, d'autant plus que sa propre intervention a trait à la politique de ce pays. Cependant, il est facile de comprendre pourquoi le représentant de l'Afrique du Sud préfère ne pas être présent. Lorsqu'on se penche sur le sujet de la discussion, il est difficile de ne pas ressentir, en plus de la colère de l'indignation, une certaine lassitude, après 14 ans d'efforts stériles pour résoudre le problème. La question de la politique sud-africaine a été abordée à la septième session de l'Assemblée générale, et depuis, les représentants ont renouvelé sans arrêt les mêmes protestations. Cependant, à la réflexion, il serait peut-être utile et même nécessaire de revoir une fois de plus la question en détail. M. Hoveyda désire rendre hommage au Président et au Rapporteur du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine ainsi qu'aux représentants qui ont déjà pris la parole. Il est du devoir de la Commission de répondre aux cris de détresse du peuple opprimé de l'Afrique du Sud.
- 2. Les rapports soumis au Comité brossent un tableau sévère mais objectif de la situation actuelle. Ils montrent clairement que le Gouvernement sud-africain non seulement poursuit sa politique raciale, mais fait systématiquement de l'apartheid, en quelque sorte, un instrument de génocide moral. La sévérité du rapport du Comité spécial (A/5957) est entièrement justifiée par les événements. A une époque où la

solidarité internationale se renforce, une petite minorité rejette le progrès et se tourne vers le passé. A une époque où la science a démontré que le racisme, sous toutes ses formes, était sans fondement, et où de nouveaux concepts remplacent des croyances démodées, un groupe restreint d'individus proclame sans vergogne sa supériorité et entend réduire en esclavage une masse d'êtres humains à cause de la couleur de leur peau. A une époque où le colonialisme se désagrège et où les nations accèdent, dans le monde entier, à l'autodétermination, une poignée d'hommes perpétue les principes du colonialisme à l'intérieur de frontières nationales. Si le Rapporteur s'est exprimé avec feu, ce n'est pas dans un dessein de polémique, mais parce qu'il a dit la vérité, et que cette vérité est si désagréable que le Gouvernement de la République sud-africaine préfère s'isoler de la communauté internationale plutôt que de l'entendre. Les déclarations des porte-parole de l'Afrique du Sud, citées par le Rapporteur, tiennent du délire paranoiaque, et reflètent le monde fermé dans lequel ils vivent. Un journal de Johannesburg a souligné les "aspects libéraux" de l'apartheid, système qui prescrit des mesures discriminatoires en matière d'habitation, de sports et de distractions, et même dans les blanchisseries. Les déclarations faites par le Premier Ministre lui-même prouvent que l'Afrique du Sud passe par une période de démence. De nos jours, la folie est contagieuse, comme l'ont montré les événements de Rhodésie. Les Blancs de l'Afrique du Sud en sont arrivés au point où ils ont complètement perdu le sens de leur propre intérêt et vont même à l'encontre de leur instinct de conservation. Leurs agissements, dans une Afrique qui s'éveille, ne peuvent que conduire à la destruction totale de la minorité blanche, dont le Gouvernement sud-africain se targue de défendre les intérêts.

3. On peut prétendre que si certaines personnes veulent vivre dans l'obscurantisme c'est leur affaire. Ce serait concevable s'il ne s'agissait que d'ellesmêmes, mais le régime sud-africain entraîne avec lui des millions d'innocents vers un suicide collectif. Sa conception de l'histoire n'est pas seulement révoltante sur le plan moral; elle ne tient pas compte des réalités. Elle discrédite ses partisans, du fait de leurs vues anachroniques et de leur incapacité de les adapter à l'évolution du monde. Les déclarations citées dans le rapport remettent en mémoire les doctrines racistes qu'Hitler avait essayé de mettre en pratique. C'est pour empêcher une répétition de tels événements que l'Assemblée générale réexamine le problème à chaque session. A un moment où les Nations Unies célèbrent leur vingtième anniversaire, la Commission devrait passer en revue les efforts qu'elle a déjà faits, juger la situation présente et s'interroger sur l'avenir.

- 4. La conclusion du rapport du Comité spécial est évidente: la situation s'aggrave. Le Gouvernement de la République sud-africaine a poussé sa politique jusqu'aux limites les plus extrêmes. De nouvelles lois arbitraires sont entrées en vigueur, la répression s'est intensifiée et les actes de violence se multiplient. Les actes du Gouvernement sud-africain révelent son mépris de l'opinion mondiale, des Nations Unies et des droits les plus élémentaires de l'homme. L'absurde théorie du "développement séparé" est en réalité une politique destinée à maintenir une grande masse humaine dans un état de sous-développement.
- 5. La deuxième partie du rapport décrit l'aggravation de la situation dans la République sud-africaine. Elle montre l'extrême patience de la population non blanche et montre que les adversaires du régime sud-africain actuel ont presque épuisé les moyens pacifiques à leur disposition. Les autorités ont accumulé un arsenal de moyens de répression sans précédent et appliquent impitoyablement des lois sévères autant qu'arbitraires. La conclusion essentielle du Comité spécial, exposée au paragraphe 106 du rapport, est qu'il faut entreprendre d'urgence une action internationale efficace si l'on veut éviter en Afrique du Sud un conflit racial qui aura de graves répercussions internationales. D'après le rapport, on reconnaît depuis 1960 que la situation en Afrique du Sud constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales et qu'il faut prendre des mesures efficaces pour persuader le Gouvernement sud-africain de renoncer à sa politique. Qu'a-t-on fait pour parer à ces dangers? Le rapport rappelle les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale et par des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales. De plus, il cite également les déclarations de gouvernements ou de particuliers, des textes de rapports, et ainsi de suite. Cela est-il suffisant? Ces résolutions répondent-elles à la situation?
- 6. La délégation iranienne, qui a toujours activement soutenu les résolutions de l'Assemblée générale considère que, dans leur ensemble, les mesures adoptées jusqu'à présent pour persuader les dirigeants sud-africains d'abandonner l'apartheid ont été justes et sages. Néanmoins, les décisions prises par l'Assemblée générale n'ont pas produit l'effet escompté, parce que les puissances effectivement capables de faire pression sur le Gouvernement de la République sud-africaine n'ont pas toujours fait preuve de l'esprit de coopération nécessaire et parce qu'on n'a pas accordé une importance suffisante aux possibilités pratiques d'appliquer effectivement mesures préconisées. Pour cette raison, M. Hoveyda se félicite de constater que le Comité spécial a mis l'accent sur la nécessité d'une action efficace. Le Comité a fait observer que la responsabilité principale de l'échec des efforts des Nations Unies doit être assumée par les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, qui l'ont encouragée à poursuivre sa politique. Sous ce rapport, il est d'une importance vitale qu'il soit mis fin à la vente et à l'envoi en Afrique du Sud d'armes,

- de munitions et de matériel militaire, comme il est recommandé au paragraphe 155 du rapport. De plus, tous les Etats devraient faire un effort collectif pour appliquer les mesures économiques recommandées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Le représentant de l'Iran appuie les recommandations faites par le Comité spécial à ce sujet.
- 7. Les autres parties du rapport et les recommandations correspondantes permettent d'envisager l'avenir avec un certain optimisme. L'assistance aux victimes de la discrimination raciale ne cesse d'augmenter, et il convient à cet égard de rendre hommage aux Etats et aux organisations qui y contribuent si généreusement. Il faut espérer que cette aide volontaire prendra encore plus d'importance. La diffusion des renseignements concernant les dangers de l'apartheid s'amplifie. Il convient de rappeler que la Troisième Commission a recommandé la réunion en 1966 d'un cycle d'études sur l'apartheid 1/. Cette réunion devrait contribuer à hâter la solution du problème. Les recommandations du Comité spécial relatives à l'action des organisations gouvernementales et non gouvernementales méritent également de retenir l'attention du fait qu'elles sont particulièrement susceptibles de renforcer la solidarité internationale. De plus, M. Hoveyda estime, comme le Rapporteur, que la composition du Comité spécial doit être élargie et que les moyens financiers nécessaires doivent être mis à sa disposition.
- 8. Comme le Comité spécial l'a fait lui-même remarquer au paragraphe 142 de son rapport, il est essentiel que les mesures approuvées soient appliquées par tous. La coordination de l'action est l'élément essentiel de leur succès. Le Président du Comité spécial a fait observer qu'il est indispensable que le vide résultant du boycottage commercial pratiqué par un pays ne soit pas comblé immédiatement par d'autres pays. Si l'on veut imposer un embargo effectif, il faut entreprendre une action au niveau international plutôt que national. Autrement, les décisions prises n'auraient qu'un effet purement moral. Cet effet moral a son importance, mais on ne peut demander à des populations dont les droits les plus élémentaires sont bafoués d'attendre qu'il ramène les dirigeants de la République sud-africaine à des conceptions plus réalistes et qu'il les incite à respecter les droits de l'homme.
- 9. Pour conclure, M. Hoveyda félicite le Président du Comité spécial de sa déclaration. M. Achkar a dit que l'Organisation des Nations Unies doit prendre des mesures concrètes. Elle est, pour des millions de personnes dans l'épreuve, la seule source d'espoir. A l'occasion du vingtième anniversaire de l'Organisation, il faut faire quelque chose pour que l'histoire puisse suivre son cours normal en Afrique du Sud. Il est du devoir de tous les Membres de contribuer à une action positive.

La séance est levée à 16 h 10.

¹/_{La} recommandation a été ultérieurement adoptée par l'Assemblée générale [résolution 2060 (XX)].